

IAME SERIES FRANCE

RÈGLEMENT 2023

« Série Nationale » enregistrée à la FFSA sous le numéro CK 2023/06

FFSA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
Référence Enregistrement
N° : CK 2023 / 06
DATE : 10.02.2023

Barthelemy



VICTORY CONCEPT
RACING EVENTS

IAME SERIES FRANCE – Victory Concept
43, Rue Clément Ader 77230 Dammartin en Goële - FRANCE
Tél : 01 60 54 06 18 Fax : 01 60 54 10 05
Mail : info@victory-concept.com

SOMMAIRE

1. RÈGLEMENT SPORTIF	Page 3
2. RÈGLEMENT	Page 3
3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES	Page 4
4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT	Page 5
5. CLASSEMENTS	Page 6
6. DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM	Page 7
7. LICENCES	Page 8
8. PILOTES ADMIS	Page 9
9. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS	Page 9
10. SÉCURITE GÉNÉRALE	Page 14
11. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE	Page 15
12. GRILLE DE DÉPART	Page 17
13. PROCÉDURE DE DÉPART	Page 17
14. SUSPENSION D'UNE COURSE	Page 17
15. REPRISE D'UNE COURSE	Page 17
16. ARRIVÉE	Page 17
17. PARC FERMÉ	Page 17
18. INCIDENTS	Page 17
19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX	Page 17
ANNEXE 1	Page 19



1. RÈGLEMENT SPORTIF

Les épreuves de la IAME Séries France sont organisées par l'ASK (Association Sportive de Karting) locale, retenue pour l'organisation de la course, en collaboration avec Victory Concept et sous l'égide de la FFSA, dans le cadre du cahier des charges « Série Nationale » 2023.

Le Briefing est obligatoire pour tous les Pilotes et Concurrents. L'horaire exact sera repris dans les horaires de l'événement. La présence des Pilotes sera peut-être également exigée lors d'un briefing supplémentaire qui aura lieu le samedi ou le dimanche, sur décision du Directeur de la Course. Il est du devoir des Pilotes/Concurrents de s'enquérir des éventuels briefings supplémentaires. Cette information figurera sur les panneaux d'affichage officiels et sera disponible au bureau administratif. Il sera obligatoire de signer une feuille d'émargement lors du briefing. Tout pilote absent lors du briefing se verra enlever ses deux meilleurs temps des essais chronométrés.

Dans le cas d'un briefing par voie électronique, les pilotes et concurrents devront obligatoirement en prendre connaissance.

Le roulage est interdit le jeudi matin sur le circuit où se déroule l'événement.

2. RÈGLEMENT

Le présent règlement est spécifique à la IAME Séries France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de Victory Concept et de la FFSA.

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué, au niveau sportif et technique, la réglementation spécifique 2023 de la coupe de marque IAME et pour les catégories fédérales, le code sportif international 2023 ainsi que l'annexe sportive FFSA 2023 et les prescriptions générales et spécifiques FIA Karting 2023.

Le fait de s'engager à l'une des épreuves du championnat IAME Series France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que la réglementation FFSA et de les respecter.

Victory Concept se réserve le droit de modifier, sans préavis, ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA ou sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement, dans le règlement de la Coupe de Marque IAME ou dans l'Annexe Sportive ou Technique FFSA est interdit.

Chaque pilote peut s'inscrire à une, plusieurs ou à l'intégralité des épreuves dans une ou plusieurs catégories. L'organisation se réserve le droit d'ajouter ou supprimer une ou plusieurs catégories par épreuve.

Si les pilotes Master et Gentleman ne sont pas en nombre suffisants, les deux catégories pourront être réunies. Chacune devant respecter sa réglementation technique, notamment au niveau du poids et de l'âge. Même unifiées, chaque catégorie aura son propre podium



dès lors que le nombre d'engagés sera supérieur ou égal à six pilotes. En dessous de ce chiffre, seul le vainqueur sera appelé sur le podium.

Victory Concept se réserve le droit d'annuler une catégorie en cas d'un nombre insuffisant de participants et de limiter à 36 le nombre de participants dans une ou plusieurs catégories.

3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

En s'inscrivant à une épreuve de la IAME Séries France, chaque pilote et chaque team acceptent que des photos, vidéos ou que leur nom soient utilisés par Victory Concept ou IAME dans le cadre de publicités, classements, championnats, fiche pilote..., en France, comme à l'étranger.

Le port d'une caméra embarquée, y compris à l'intérieur du casque (Système CamBox), est interdit à partir des essais qualificatifs et jusqu'à la fin du meeting.

L'utilisation d'un drone, sans autorisation de Victory Concept et du propriétaire du circuit, est interdite sur la totalité du site où se déroule chaque épreuve.

Le fait de s'engager à une épreuve de la IAME Series France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que le règlement FFSA 2023 et de les respecter.

En cas de règles sanitaires, mises en place par l'organisateur, chaque pilote et concurrent ainsi que leurs accompagnateurs et/ou équipe s'engagent à les respecter. Une disqualification de la compétition pourra être prononcée en cas de non-respect.

Les contrôles administratifs se dérouleront au cours du jeudi après-midi et du vendredi matin sauf exception dument signalée. Nous vous remercions de vous y rendre, dès votre arrivée sur le circuit, muni de votre transpondeur, de votre licence pilote et concurrent, de celle de votre mécanicien et du règlement pour l'achat des pneus de course (Un voucher vous sera donné en contrepartie).

Tout pilote qui ne se présentera pas à l'horaire imposé pour le Contrôle Technique (indiqué sur la feuille des horaires du vendredi) se verra retirer ses deux meilleurs temps des essais qualificatifs. (Art 2.10B des Prescriptions Générales FIA Karting).

Aucun pilote ne pourra s'entraîner sans avoir effectué au préalable les vérifications sportives.

Tous les karts doivent avoir leurs quatre numéros de course dès leur passage au Contrôle Administratif. Avant, un seul numéro sur le nassau panel sera autorisé.

Un jeu de numéros de course pour un kart complet sera offert à chaque pilote lors de chaque course.

La numérotation suivante sera appliquée pour chaque catégorie lors de chaque épreuve :

X30 Junior	100 – 199
Sénior	200 – 399
Master	400 – 499
Gentleman	500 – 599

KA100	600 – 799
Mini	800 – 899

À tout moment de la course, le pilote doit veiller à ce que les numéros de course soient clairement visibles par la direction de course.

Aucune voiture privée ne sera tolérée dans le paddock. Avant d'entrer dans le paddock, tous les véhicules de service (Fourgons, poids-lourds...) devront **OBLIGATOIREMENT** s'annoncer au bureau de l'organisateur. Ils recevront un laissez-passer pour un véhicule paddock.

Il est strictement interdit de monter ou de décharger votre équipement tant que votre place dans le paddock ne vous aura pas été allouée. Les laissez-passers participant, pilotes et mécanicien seront émis au point de contrôle administratif. Tous les laissez-passer doivent être présentés à tout moment et personne ne sera réadmis sans laissez-passer.

Aucune tente destinée à la restauration n'est autorisée dans les paddocks. Si l'espace le permet, un endroit spécial leur sera alloué près de l'aire de stationnement.

Les teams « Partenaire 2023 » de la Iame Series France bénéficieront d'emplacements privilégiés dans le paddock.

Sous peine de disqualification de l'épreuve, il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur thermique (Mini-motos, etc.) ou des véhicules électriques (Overboard, trottinette...) dans les paddocks en dehors de ceux de l'organisation.

L'organisateur et le promoteur des épreuves ainsi que les propriétaires des circuits déclinent toutes responsabilités en cas de vol de matériel au cours d'une épreuve de la série. Chaque pilote, concurrent ou team est responsable de tout son matériel dans le paddock, sur la piste ou dans tout espace privatif.

4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT

La Iame Series France est une série nationale de quatre épreuves organisées en France.

La Iame Series France regroupent les catégories fédérales et coupe de marque suivantes :

- Mini 60
- KA100 (130, 145, 160 Kg)
- X30 Junior
- Sénior
- Master (+ 30 ans)
- Gentleman (+ 45 ans)



Un championnat est organisé pour chaque catégorie.

Le nombre de participants pour chaque catégorie est limité suivant le circuit

Calendrier des évènements de la Iame Series France 2023 :

24-26 février	Muret
05-07 mai	Varennes sur Allier
02-04 juin	Angerville

07-10 septembre Le Mans

5. CLASSEMENTS

Le classement de chaque course de la IAME Séries France est celui de la finale après validation du contrôle technique.

Pour chacune des courses de la IAME Séries France, le résultat à la fin des manches qualificatives et de la Super Heat ainsi que le résultat de la finale seront pris en compte.

Au terme du IAME Séries France 2023, le moins bon résultat (En terme de points sur une fin des manches + Super Heat ou une finale) sera déduit du total final soit 7 résultats sur 8.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, sportif ou technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Barème après les manches qualificatives + Super Heat et la finale

ATTRIBUTION POINTS IAME SERIES FRANCE 2023					
	Après MQ/S			Après MQ/S	
Classifiés	H	Finale	Classifiés	H	Repêchage
1er	80	80	37	38	
2	76	76	38	37	
3	73	73	39	36	
4	71	71	40	33	
5	70	70	41	31	
6	69	69	42	30	30
7	68	68	43	29	29
8	67	67	44	28	28
9	66	66	45	27	27
10	65	65	46	26	26
11	64	64	47	25	25
12	63	63	48	24	24
13	62	62	49	23	23
14	61	61	50	22	22
15	60	60	51	21	21
16	59	59	52	20	20
17	58	58	53	19	19
18	57	57	54	18	18
19	56	56	55	17	17
20	55	55	56	16	16
21	54	54	57	15	15
22	53	53	58	14	14
23	52	52	59	13	13
24	51	51	60	12	12
25	50	50	61	11	11



26	49	49	62	10	10
27	48	48	63	9	9
28	47	47	64	8	8
29	46	46	65	7	7
30	45	45	66	6	6
31	44	44	67	7	7
32	43	43	68	6	6
33	42	42	69	5	5
34	41	41	70	4	5
35	40	40	71	3	3
36	39	39	72ième	2	2

A l'issue des 3 manches qualificatives + Super Heat, les 31 premiers seront directement qualifiés en finale. Les 36 pilotes suivants (32^{ème} – 67^{ème}) disputeront la finale. Les 5 premiers de la finale B « monteront » en finale et seront positionnés sur les 5 dernières places sur la grille de départ.

Seront déclarés « Vainqueur de la IAME Séries France 2023 », les pilotes ayant cumulé le plus grand nombre de points dans chacune des catégories en déduisant le moins bon résultat (En termes de points après les manches qualificatives + Super Heat ou les finales).

En cas d'égalité, le résultat de la finale de la dernière épreuve de chaque catégorie départagera les pilotes ex-aequo.

Lors de chaque épreuve et dans chaque catégorie, le représentant du team du vainqueur se verra remettre un trophée, à défaut de team, le trophée sera remis au mécanicien du pilote.

6. DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

Une dotation souvenir marquant l'épreuve (Coupe ou Trophée, invitations aux épreuves internationales IAME...) est remise, à l'issue de chaque épreuve de la IAME Series France aux pilotes accédant aux podiums de chaque catégorie.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course et avec leur casque sur le podium.

A l'issue du Championnat, une remise des prix sera organisée. Une partie de la dotation sera remise lors d'un tirage au sort sur chaque événement, uniquement aux pilotes présents.

Une dotation spécifique pour la Finale Mondiale IAME (IWF) sera distribuée à l'issue de chaque épreuve et/ou du championnat.

Le meilleur « Rookie » de la catégorie X30 Sénior, 1^{ère} année dans la catégorie et – 16 ans (Règlement FIA Karting), sera récompensé lors de chaque épreuve, ainsi que la meilleure féminine de l'épreuve (Sur la base du meilleur ratio place obtenue / nombre de participants dans la catégorie).

Dans le cadre de la Ladies Cup, les féminines marqueront des points pour le championnat sur la base d'une règle de 3 par rapport au nombre d'engagés en Sénior et ladies.

Si un pilote remporte une invitation ou un accès garanti pour IWF à plusieurs reprises, il ne conservera qu'une seule invitation ou qu'un seul accès. Les autres reviendront à l'organisateur. Si un pilote, qui a remporté une invitation pour la IWF, ne peut se rendre à la course (Pour des raisons personnelles ou parce qu'il n'a pas l'âge requis), l'invitation ou l'accès, qui ne peut être ni cédée, ni vendu, revient à l'organisateur.

Dotation finale IAME SERIE FRANCE :

Mini 60 :

- 1er : 1 Trophée + 1 Moteur X30 Mini
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Véga Cadetti

KA100 :

- 1er : 1 Trophée + 1 Moteur KA100
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Komet K2H

X30 Junior :

- 1er : 1 Trophée + 1 Moteur X30 avec accessoires
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Vega XH3

Sénior :

- 1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Vega XH3

Master :

- 1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Vega XH3

Gentleman :

- 1er : 1 Trophée + 1 moteur X30 avec accessoires
- 2ème : 1 Trophée + 1 kit pilote
- 3ème : 1 Trophée + 1 set de pneus Vega XH3

Tous les lots devront avoir été retirés avant le 31 décembre 2023. Au-delà de cette date, le lot est perdu.

7. LICENCES

Les pilotes et concurrents doivent être détenteurs d'une licence nationale ou internationale respectivement de pilotes et concurrents, en cours de validité pour l'année, ainsi que des autorisations nécessaires (Visas) émises par leur ASN affiliée à la FIA Karting. Cette



autorisation sera délivrée par l'ASN concernée dans une forme qu'elle considérera appropriée.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère peuvent participer à la IAME Series France à condition de répondre aux conditions définies dans le Code Sportif international FIA (Article 2.3.6).

Quelles que soient les circonstances, le pilote ne pourra être âgé de moins de 12 ans dans l'année sauf pour la catégorie Mini 60 (8 ans).

Les représentants légaux des pilotes devront être présents en permanence dans le paddock tout au long de l'évènement et devront se présenter avec les pilotes lors des vérifications administratives.

En cas d'absence du représentant légal, celui-ci devra remplir un formulaire de délégation 2023 afin de déléguer sa qualité de concurrent à une autre personne physique, présente lors de l'évènement et titulaire d'une licence concurrent.

Les formulaires de délégation sont disponibles par téléchargement, sur le site www.ffsa.org.

8. PILOTES ADMIS

Victory Concept se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation de tout pilote (Ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la IAME Series France ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image du karting en général, y compris sur les réseaux sociaux. Le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non, ainsi que de la conformité de son matériel.

En cas d'injures et/ou voies de faits, un pilote pourra être disqualifié de la manifestation ou du championnat suivant la décision du collège des commissaires sportifs.

9. KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

Dans le cadre de la IAME Séries France, les commissaires techniques officiels doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves.

Les responsables techniques de la IAME Series France, mandatés par écrit par Victory Concept, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la coupe de marque (Fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, et c ...).

Seuls les documents suivants feront foi pour les différentes catégories de la IAME Series France 2023 :

Mini 60 : Réglementation FFSA 2023 de la catégorie
Fiche moteur n°V7

KA100 : Réglementation de la Coupe de Marque IAME 2023

	Fiche moteur n°401 B
X30 Junior :	Règlementation de la Coupe de Marque Iame 2023 Fiche moteur n°254 W
Sénior :	Règlementation FFSA 2023 de la catégorie Fiche moteur n°254 W-F
Master :	Règlementation FFSA 2023 de la catégorie Fiche moteur n°254 W-F
Gentleman :	Règlementation FFSA 2023 de la catégorie Fiche moteur n°254 W-F

Publicité :

Les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces et après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :

La surface nécessaire sur le spoiler avant et le nassau, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.

La surface nécessaire sur chaque ponton, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.



Carburant :

L'essence (E5-Super sans plomb 98) devra être impérativement achetée dans la station-service de référence, qui sera désignée lors de chaque épreuve. Chaque concurrent est responsable de l'approvisionnement et de l'achat du carburant.

Il est interdit d'ajouter tout liquide ou additif pouvant augmenter la puissance. Aucun mélange de carburant ne sera toléré. Le SSP 95-E5 ou SSP 95-E10 ne sont pas autorisés.

À tout moment, la quantité de carburant dans le réservoir devra être supérieure à 1 litre. Des contrôles seront effectués grâce au matériel de contrôle suivant :

- Digatron DT-47 Fuel Meter Test.

Des substitutions pourront être effectuées par les contrôleurs techniques. Les pilotes seront prévenus 15 minutes avant le départ de la course.

Huile :

Seules les huiles WLADOIL K2-T et LEXOIL 996, agréées FIA Karting de l'année en cours, sont autorisées dans les catégories KA100 et X30 Junior. La marque de l'huile est libre en Mini 60, Sénior et Master-Gentleman. Le ratio d'huile conseillé est de 4% à 6%.

Pneumatiques :

X30 Junior - Sénior

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- ENTRAINEMENT VENDREDI PLUIE : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- COURSE SLICK : 8 pneus slick (4 avants – 4 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Les pneus course pourront être utilisés lors du warm-up du dimanche matin.

- COURSE PLUIE : 8 pneus pluie (4 avants – 4 arrières) neufs (Picots visibles) MAXIMUM (Le pilote est libre d'utiliser 4, 6 ou 8 pneus par épreuve). Ils pourront être achetés auprès de Victory Concept (Réservation 8 jours avant l'épreuve obligatoire) lors de chaque épreuve ou provenir d'une épreuve IAME Series France antérieure. Ils devront avoir un marquage spécifique IAME Series France. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super-heat et finale. Si ces pneus ne sont pas utilisés, ils pourront être réutilisés lors de la course suivante et ainsi de suite.

- CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus du vendredi, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison avérée et dument signalée à l'arrivée d'une course sur les pneus de course, le pilote sera autorisé à utiliser son lot de 8.

- WARM-UP

Pour le warm-up du samedi, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais chronométrés ont eu lieu le vendredi. En condition pluie, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais qualificatifs ont eu lieu le vendredi

Pour le warm-up du dimanche, les pneus sont libres (Pneus de course ou pneus des essais, neuf ou déjà utilisés). En condition pluie, le pilote pourra utiliser les pneus Course-Pluie.

Master / Gentleman

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- ENTRAINEMENT VENDREDI PLUIE : Pneus libres. Des pneus neuf, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.



- COURSE SLICK : 6 pneus slick (3 avants – 3 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Les pneus course pourront être utilisés lors du warm-up du dimanche matin.

- COURSE PLUIE : 6 pneus pluie (3 avants – 3 arrières) neufs (Picots visibles) MAXIMUM (Le pilote est libre d'utiliser 4 à 6 pneus par épreuve). Ils pourront être achetés auprès de Victory Concept (Réservation 8 jours avant l'épreuve obligatoire) lors de chaque épreuve ou provenir d'une épreuve IAME Series France antérieure. Ils devront avoir un marquage spécifique IAME Series France. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Si ces pneus ne sont pas utilisés, ils pourront être réutilisés lors de la course suivante et ainsi de suite.

- CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus du vendredi, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison avérée et dûment signalée à l'arrivée d'une course sur les pneus de course, le pilote sera autorisé à utiliser son lot de 6.



- WARM-UP

Pour le warm-up du samedi, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais chronométrés ont eu lieu le vendredi. En condition pluie, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais qualificatifs ont eu lieu le vendredi.

Pour le warm-up du dimanche, les pneus sont libres (Pneus de course ou pneus des essais, neuf ou déjà utilisés). En condition pluie, le pilote pourra utiliser les pneus Course-Pluie.

Mini 60

Chaque pilote disposera de :

- ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK : Pneus libres. Des pneus neufs, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- COURSE SLICK : 6 pneus slick (3 avants – 3 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Les pneus course pourront être utilisés lors du warm-up du dimanche matin.

- CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus du vendredi, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison avérée et dûment signalée à l'arrivée d'une course sur les pneus de course, le pilote sera autorisé à utiliser son lot de 6.

- WARM-UP

Pour le warm-up du samedi, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais chronométrés ont eu lieu le vendredi.

Pour le warm-up du dimanche, les pneus sont libres (Pneus de course ou pneus des essais, neuf ou déjà utilisés).

Pour les Mini 60, il n'y aura pas de pneus pluie.

KA100



Chaque pilote disposera de :

- **ENTRAINEMENT VENDREDI SLICK** : 4 pneus slick (2 avants – 2 arrières) neufs ou occasions. Les pneus seront marqués lors de la deuxième séance d'essais libres et devront être conservés jusqu'aux essais chronométrés. Des pneus neufs, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- **ENTRAINEMENT VENDREDI PLUIE** : 4 pneus pluie (2 avants – 2 arrières) neufs ou occasions. Les pneus seront marqués lors de la deuxième séance d'essais libres et devront être conservés jusqu'aux essais chronométrés. Des pneus neufs, du même lot que les pneus de course, seront disponibles, sur réservation, auprès de Victory Concept, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

- **COURSE SLICK** : 4 pneus slick (2 avants – 2 arrières) neufs vendus par Victory Concept sur le circuit. Les pneus seront scannés lors de la distribution/tirage au sort. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Les pneus course pourront être utilisés lors du warm-up du dimanche matin.

- **COURSE PLUIE** : 4 pneus pluie (2 avants – 2 arrières) neufs ou occasions. Ils pourront être achetés auprès de Victory Concept (Réservation 8 jours avant l'épreuve obligatoire) lors de chaque épreuve ou provenir d'une épreuve IAME Series France antérieure. Ils devront avoir un marquage spécifique IAME Series France. Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, manches qualificatives, super heat et finale.

Si ces pneus ne sont pas utilisés, ils pourront être réutilisés lors de la course suivante et ainsi de suite.

- CREVAISON

En cas de crevaison sur les pneus du vendredi, le pilote pourra changer son pneu librement. En cas de crevaison avérée et dûment signalée à l'arrivée d'une course sur les pneus de course, le pilote sera autorisé à utiliser 1 pneu provenant de ceux du vendredi.

- WARM-UP

Pour le warm-up du samedi, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais chronométrés ont eu lieu le vendredi. En condition pluie, le pilote ne pourra pas utiliser ses pneus de course sauf si les essais qualificatifs ont eu lieu le vendredi

Pour le warm-up du dimanche, les pneus sont libres (Pneus de course ou pneus des essais, neuf ou déjà utilisés). En condition pluie, le pilote pourra utiliser les pneus Course-Pluie.

Tarifs pneumatiques :

Les sets de pneumatiques seront vendus, sur le circuit, par Victory Concept aux tarifs suivants :

Véga Cadetti	155 € / jeu
Véga XH3	200 € / jeu
Véga W6	200 € / jeu
Komet K2H	200 € / jeu
Komet K1W	200 € / jeu

Tarifs susceptibles de modification selon tarifs manufacturiers 2023

Les pneumatiques achetés à l'organisateur ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés

Balance – Procédure de pesée :

La balance utilisée durant la journée se trouvera dans la zone d'assistance. Cette balance sera la seule à être officiellement utilisée. La balance sera accessible à partir du vendredi matin.



Après les essais qualificatifs, les manches qualificatives, la Super Heat et la finale, tout kart franchissant la ligne sera pesé. Si le kart n'est pas en mesure d'atteindre la zone de pesée par ses propres moyens, il sera soumis au contrôle exclusif des commissaires techniques, qui iront ou feront chercher ce kart. Le pilote se présentera à la zone de pesée dès qu'il reviendra aux stands, afin de pouvoir faire constater son poids.

Aucun objet solide, liquide ou gazeux ; aucune substance de n'importe quelle nature, ne peut être ajouté, placé ou enlevé d'un kart avant la pesée (sauf par un Commissaire technique dans le cadre de ses obligations officielles). Seuls les commissaires techniques et les officiels (Ainsi que la presse) peuvent pénétrer dans la zone de pesée. Aucune intervention quelconque n'est autorisée dans cette zone sans l'accord de ces officiels.

Aucun kart ou pilote ne peut quitter la zone de pesée sans l'autorisation du commissaire technique.

Toute transgression à ces dispositions relatives à la pesée des karts risque d'entraîner la disqualification du pilote et du kart concernés.

L'organisateur doit veiller à avoir des poids certifiés pour étalonner ses balances.

Il est absolument interdit de boire, verser de l'eau sur ses vêtements et de mettre tout type de liquide à l'intérieur de la zone assistance.

Zone d'assistance :

Voir annexe 1

10. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Chaque emplacement de paddock (8 x 6 mètres) sera équipé au minimum d'un extincteur de 6 Kg. Chaque pilote devra avoir son propre extincteur de 6 Kg. Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser tout appareil susceptible de provoquer un incendie dans la zone des paddocks. Il est également interdit de cuisiner dans les Paddocks. Dans tous les cas, les équipements seront électriques et isolés.

Vous devez obligatoirement protéger le sol avec un tapis étanche, d'une dimension minimale de 1,50m x 1,90m, conformément avec la réglementation FFSA. Aucun déchet, aucun fût, aucun pneumatique ne doit être abandonné dans le paddock. Des containers, mis en place par le club organisateur, seront à votre disposition dans le paddock.

Le démarrage, le rodage, la chauffe ou le test des moteurs dans le paddock sont strictement interdits dans le paddock, les parkings ou les parcs fermés. (Art. 54 de l'Annexe Sportive FFSA 2023).

11. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais qualificatifs, trois manches qualificatives, une super heat et une finale.

Essais Libres :

Constitution d'un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants.

Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit, de la capacité de la piste et du nombre de pilotes participants.

Essais Qualificatifs :

Les essais qualificatifs se dérouleront par catégorie.

Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Ils se dérouleront sur une ou deux séances de 6 minutes. Chaque groupe comprendra 36 pilotes maximum et dépendra de la capacité de la piste. Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au maximum deux minutes après le départ de la séance. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué dans la séance. En cas d'ex aequo, le 2ème meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo.

Les essais qualificatifs déterminent la position des pilotes sur la grille de départ des manches qualificatives.

Manches Qualificatives :

La grille de départ de chaque manche qualificative est déterminée en fonction des essais qualificatifs. Chacune des trois manches qualificatives sera de 12 km.

Attribution des points : 0 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 points au 3ème, etc..., n points au nième. En cas d'annulation d'une course pour "force majeure", aucun point ne sera attribué.

Le classement à l'issue des manches qualificatives est déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo, le classement des essais qualificatifs départage les pilotes.



Les pilotes disqualifiés pour non-conformité technique, le seront sur décision des commissaires sportifs après étude du rapport de la commission technique. Tous les autres pilotes qualifiés seront autorisés à prendre le départ.

Super Heat :

Il s'agit d'une manche qualificative de 15 km supplémentaire. A l'issue des manches qualificatives un classement intermédiaire sera publié. S'il y a moins de 36 pilotes le départ de la Super-Heat sera donné en fonction du classement intermédiaire.

S'il y a plus de 36 pilotes le premier pilote du classement intermédiaire partira 1^{er} de la Super-Heat A, le deuxième du classement intermédiaire partira 1^{er} de la Super-Heat B et ainsi de suite jusqu'au 72^{ème} pilote.

Attribution des points : 0 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 points au 3ème, etc..., n points au nième. En cas d'annulation d'une course pour "force majeure", aucun point ne sera attribué.

Les points marqués dans les Super-Heat se rajouteront aux points marqués lors des manches qualificatives et détermineront les pilotes qualifiés pour la Finale

Finale :

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement des manches qualificatives et de la super heat. La distance à parcourir en finale est de 20 km.

Note : Le Collège des Commissaires Sportifs se réserve le droit de modifier le format de l'épreuve. En fonction des conditions climatiques, la Direction de Course pourra être amenée à diminuer la distance des différentes compétitions de l'épreuve (- 2 tours en cas de pluie).

Tout participant dont le kart n'est pas en mesure de prendre le départ pour n'importe quelle raison, ou qui a de bonnes raisons de penser que son kart ne sera pas prêt à prendre le départ, devra informer l'officiel en charge de la prégrille, qui informera le directeur de la course dès qu'il en aura la possibilité.

Le pilote en pole position de chaque grille aura le choix de la pole position (Sur le côté gauche ou le côté droit de la piste), pour autant qu'il fasse part de son choix au directeur de la course dès qu'il rejoint la prégrille. Ce choix ne modifiera que la première ligne, les autres ne seront pas concernées.

L'accès à la prégrille prendra fin cinq minutes avant l'heure prévue pour le départ de la course. Tout kart qui n'aura alors pas pris sa position sur la prégrille ne sera plus autorisé à le faire, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du Collège des Commissaire Sportif, présent sur place (Art. 2.19 F.i des prescriptions générale FIA Karting 2023). Les karts sur la prégrille doivent être prêts à courir. À moins d'une circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur de la course, les karts qui se trouvent sur la prégrille ne peuvent retourner dans la zone d'assistance. Il est interdit d'amener un deuxième jeu de pneus sur la prégrille. Les mécaniciens seront tenus de quitter la prégrille dès la présentation du panneau « Evacuation piste ». Tout pilote qui ne pourrait démarrer de la prégrille après la présentation du drapeau vert et qui demanderait l'intervention d'un

mécanicien, ne sera autorisé à quitter la prégrille que sur ordre d'un commissaire de piste ou du responsable de la prégrille et prendra le départ à l'arrière de la formation, quel que soit le nombre de tours de formation.

Tout pilote présent avec son kart sur la grille dans les temps, sera considéré comme partant.

Le drapeau bleu à chevrons rouges ne sera pas utilisé en cas de cohabitation de plusieurs catégories au sein d'une manche qualificative, d'une super heat ou d'une finale.

12. GRILLE DE DÉPART

Article 2.19 des prescriptions générales FIA Karting.

13. PROCÉDURE DE DÉPART

Article 2.20a des prescriptions générales FIA Karting.

Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de faits. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la compétition.

14. SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des prescriptions générales FIA Karting.

15. REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des prescriptions générales FIA Karting.

16. ARRIVÉE

Article 2.23 des prescriptions générales FIA Karting.

17. PARC FERMÉ

Article 2.13 des prescriptions générales FIA Karting.

18. INCIDENTS

Article 2.24 des prescriptions générales FIA Karting.

19. DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

Pour chaque épreuve de la IAME Séries France, le montant de l'inscription est fixé à 300 € TTC (260 € pour les Mini 60). Pour les pilotes s'inscrivant pour les 4 courses de la série nationale, l'engagement sera de 1100 € TTC (1000 € pour les Mini 60).



Ce montant comprend les frais de dossier administratif et le droit de piste du vendredi. Seuls l'aire de stationnement, les pneumatiques course et la location de transpondeur pourront être facturés en plus, tout comme un éventuel droit de piste pour le jeudi.

Tout engagement à une épreuve avec paiement des droits d'inscription est ferme et définitif. En cas de non-participation à l'épreuve, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Une majoration de 50 € TTC sera appliquée en cas d'inscription à moins de 10 jours du début de l'épreuve.

La clôture des inscriptions sera effective 5 jours avant le début de l'épreuve (Délai nécessaire pour l'acheminement des pneumatiques dans de bonnes conditions).

En cas d'un nombre trop important de participants par catégorie, Victory Concept se réserve le droit de refuser des participants. Les participants retenus seront choisis suivant l'ordre d'inscription des pilotes et une priorité sera donnée à ceux qui feront le championnat en intégralité.

Si un concurrent ne possède pas de transpondeur, il pourra en louer un auprès de Victory Concept au tarif de 30 € le week-end avec une caution de 300 €. Chaque pilote est responsable de la charge et du bon fonctionnement de son transpondeur même s'il l'a loué à Victory Concept. Le transpondeur est obligatoire à partir des essais libres du vendredi après-midi.

Les inscriptions se feront uniquement, en ligne, via le site internet www.iameseriesfrance.com.

Le règlement se fera uniquement par virement bancaire. Le paiement par virement devra être effectif dans les 5 jours suivant l'inscription. Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée.

Coordonnées bancaires pour les virements :

Bénéficiaire : Victory Concept
Note : Nom du pilote + catégorie
IBAN : FR76 3006 6109 1600 0100 5350 353
SWIFT : CMCIFRPP
Banque : CIC Saint Denis Entreprise
3, Rue Francis de Pressense
93457 La Plaine Saint Denis Cedex



ANNEXE 1

DISPOSITIONS PARCS ASSISTANCE, PRÉGRILLE, PARCS FERMÉS

DEFINITIONS

Parc d'Assistance « Départ »

Zone située entre le Paddock et la Prégrille à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Parc d'Assistance « Arrivée »

Zone située entre la piste et le Paddock à accès restreint où le Pilote et un seul de ses Mécaniciens peuvent accéder.

Prégrille

Zone où les karts sont posés au sol, sur un emplacement défini et affiché à l'avance, en attendant le départ du tour de formation.

Parc Fermé

Zone fermée, situé à côté du parc assistance arrivée et où est ~~parqué~~ le matériel pendant le délai règlementaire « et ou » en attente des contrôles.

Seuls les Officiels chargés des contrôles et les mécaniciens concernés peuvent y pénétrer.

CONDITIONS NORMALES

Toute mise en marche de moteur est interdite dans les parcs assistance départ et arrivée, parc fermé ainsi que sur la prégrille avant la présentation du panneau moteur. Sur demande justifiée, après autorisation et sous le contrôle des commissaires techniques, une mise en marche du moteur peut être autorisée dans ces différentes zones.

Parc d'Assistance « Départ »

Seul le montage et démontage des roues, le montage du carénage avant, le réglage de la largeur des voies, le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques sont autorisés.

Toute intervention liée à la sécurité ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.

Les pilotes devront se présenter à l'entrée du Parc Départ avec les caisses à outils ouvertes sur les chariots. Seuls les outils sont autorisés (Pièces détachées, bidons, spray... exclus). Victory Concept se réserve le droit d'interdire certains outils.

Parc d'Assistance « Arrivée »

Seul, le contrôle de la pression des pneumatiques est autorisé après la pesée.

Toute intervention ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique.



Prégrille

Seul le contrôle de la pression des pneumatiques est autorisé.

Toute intervention liée à la sécurité ne pourra se faire qu'avec l'autorisation d'un commissaire technique. Si l'intervention est autorisée, le pilote devra alors partir en dernière position.

Fermeture prégrille :

L'heure affichée est l'heure de départ de la course.

Chaque pilote doit avoir franchi la porte de la prégrille 5 minutes avant l'heure affichée sur l'horaire officiel. Un signal sonore annoncera les 5 dernières minutes avant la fermeture (Soit 10 minutes avant le départ de la course).

Tout pilote se présentant hors délai ne sera pas autorisé à pénétrer sur la prégrille.

Lorsque les karts s'élanceront pour le tour de chauffe, si un kart ne démarre pas, toute intervention quelle qu'elle soit du mécanicien entraînera le départ du kart en dernière position.

Le non-respect de ces dispositions entraînera la présentation du drapeau noir et disqualification de la manche.

Parc Fermé

Toute intervention est interdite sans l'autorisation d'un commissaire technique.

CONDITIONS EXEPTIONNELLES

En cas de changement brutal de météo, alors que les pilotes sont en prégrille, le directeur de course seul peut décider de décaler le départ.

Tous les pilotes seront alors autorisés à retourner en parc assistance départ pour se mettre en configuration pluie sous la surveillance des commissaires technique.

Seront alors uniquement autorisés :

Le démontage et montage des roues

Le réglage de la largeur des voies AV et AR.

Le contrôle et l'ajustement de la pression des pneumatiques.

Le changement de la bougie.

La pose de la protection ou le retournement du silencieux d'aspiration.

Toute autre intervention est formellement interdite.

Ces interventions ne pourront être réalisées que par le mécanicien et son pilote.

Toute autre aide est interdite.

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'interdiction d'accès à la prégrille ou la présentation du drapeau noir et de ce fait, la disqualification de la manche.

